

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

La lecture de l'étiquette !

L'étiquette apporte de précieuses informations sur les conditions d'emploi mais également sur la toxicité du produit pour la santé de l'utilisateur et pour le milieu naturel.

Lors de l'achat des produits, la **Fiche de Données de Sécurité (FDS)** doit être transmise par le fournisseur. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à la demander.

L'homologation du produit :
fabricant, nom du
produit, substance(s) et
concentration, domaine
d'application

Les usages et
les doses autorisés

Les conditions d'application

Les délais avant récolte



Les pictogrammes
de danger



Mentions d'avertissement
« DANGER », « ATTENTION »

Les mentions de danger H312...

Les conseils de prudence P102...

PROTÉGER SA SANTÉ !



La lecture de l'étiquette permet de prendre conscience des risques pour votre santé, lors de l'emploi de produits phytosanitaires. Le port des **équipements de protection** (gants, combinaison, masque, lunettes et bottes) doit être adapté au risque identifié.

EN CAS DE SYMPTÔMES D'INTOXICATION

Pour tout utilisateur :



Santé-Sécurité au travail de la MSA.

contactez votre médecin
traitant et **Phyt'attitude**, le
réseau de surveillance de la
MSA, ou bien les équipes

Pour les particuliers :

contactez votre médecin
traitant et le **centre anti-
poison** le plus proche
(Angers au 02 41 48 21 21).

**L'étiquetage des produits phytosanitaires change
mais les dangers demeurent. Restons vigilants !**



Nouvel étiquetage des produits chimiques ...les produits phytosanitaires sont aussi concernés

De nouvelles étiquettes de produits chimiques vont apparaître sur les bidons, avec de nouveaux pictogrammes et mentions de danger et des conseils de prudence.

Ce nouvel étiquetage évolue vers une harmonisation internationale, qui s'inscrit dans le cadre du nouveau règlement européen (dit CLP) sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Les pictogrammes représentés par un carré avec un symbole noir sur fond orange vont être **remplacés par un losange entouré d'un liseré rouge** comportant un symbole noir sur fond blanc.

Par exemple :



devient



Une mention d'avertissement
peut être associée : « DANGER »,
« ATTENTION »

- Les phrases de risques (R 21...) informant sur les risques liés à l'usage des produits phytosanitaires vont laisser la place aux **mentions de danger** (H 312...).

Par exemple : R 21 « Nocif par contact avec la peau » est remplacé par
H 312 « Nocif par contact cutané »

- Les phrases de sécurité (S 2...) vont se transformer en **conseils de prudence** (P 102...).

Par exemple : S 2 « Conserver hors de la portée des enfants » devient P 102

LES DÉLAIS

Le règlement est entré en vigueur le **20 janvier 2009**. Une période de transition permet la mise en œuvre progressive de ce nouveau système qui s'applique, de façon **obligatoire**, aux substances **à partir de fin 2010** et aux **produits en juin 2015**.



Plaquette éditée par le Conseil général dans le cadre de Phyt'Eau Propre 53
Renseignements : Chambre d'Agriculture de la Mayenne 02 43 67 38 90
MSA 53 – Service prévention 02 43 91 82 21

La réglementation change ! les étiquettes aussi !

Anciens pictogrammes



T+ - Très toxique



T - Toxique



Xi - Irritant



Xn - Nocif



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement



O - Comburant



F - Facilement inflammable



F+ - Extrêmement inflammable



E - Explosif

Les phrases de risques sont remplacées par les **mentions de danger (H)**

Quelques exemples :

H 350 Peut provoquer le cancer

H 319 Provoque une sévère irritation des yeux

H 311 Nocif par contact cutané

Les phrases de sécurité deviennent les **conseils de prudence (P)**

Quelques exemples :

P 262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P 270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P 284 Porter un équipement de protection respiratoire

Vous retrouverez toutes ces indications sur l'étiquette du produit, sur la Fiche de Données de Sécurité, ou bien sur le site Internet de l'INRS <http://www.inrs.fr>

Nouveaux pictogrammes

Ça tue

J'empoisonne rapidement même à faible dose.



Ça flambe

Ça altère la santé

J'empoisonne, j'irrite...

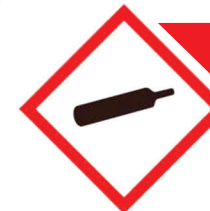


Ça fait flamber

Je peux même provoquer une explosion.

Ça nuit gravement à la santé

Je peux provoquer des cancers, des mutations, des infertilités...



C'est sous pression

Je peux exploser, je peux causer des brûlures...

Ça ronge

J'attaque les métaux, je ronge la peau, les yeux en cas de contact...



Ça explose

Ça pollue et dégrade l'environnement

Je provoque des effets néfastes sur le milieu aquatique.



Ça pollue et dégrade l'environnement

Je provoque des effets néfastes sur le milieu aquatique.

Les pictogrammes ne sont qu'une synthèse imparfaite des dangers. **L'important dans l'étiquette sont les mentions de danger.** Elles vous informent de la réelle toxicité des produits.